

Dangerosité des individus et ordre public : l'admission en soins psychiatriques sans consentement (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/3641f5d2-2ca6-4a8e-b34b-41ef8c34b25f](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/3641f5d2-2ca6-4a8e-b34b-41ef8c34b25f)

ns générales

nd, Camille

émoire : DENIZEAU CHARLOTTE

iversité Panthéon-Assas - Master Sécurité et défense

on : 01-01-2012

« Notre devoir n'est pas de nous débarrasser du fou, mais de débarrasser le fou de sa folie » écrivait le journaliste engagé Albert Camille. La vision globale du traitement des troubles psychiatriques semble faire aujourd'hui consensus, la folie n'a pas été appréhendée de la même manière selon les époques, tant la notion est fluctuante et circonstanciée. La folie est inhérente à l'homme ; les esprits divergents ont toujours existé. La médecine n'a pourtant pas pour objet de définir les différentes formes de folie, ce qui relève de la science psychiatrique. Elle ne discutera pas de la conception de la folie par rapport à la norme, ni de la responsabilité juridique des malades mentaux, ce dernier point relevant du droit pénal. Néanmoins, il sera intéressant de faire un rapide rappel historique sur l'évolution de la prise en charge des fous selon le temps, les aliénés ont été rejetés ou acceptés, persécutés ou protégés, soignés ou non, voire considérés comme des animaux, avec un traitement différent. A ces considérations vient s'ajouter une notion importante, celle de la dangerosité, qui ne sera pas abordée dans ces réflexions portées au traitement des aliénés. Une fois effectué le lien entre folie, dangerosité et prise en charge, il faudra autant qu'il est possible analyser la manière dont le Droit a traité cette question, bien qu'il l'ait appréhendé tardivement – la première véritable loi sur le statut de l'aliéné est apparue qu'en 1838.

Mots-clés : Ordre public, malades mentaux, Internement psychiatrique

ns techniques

tion

ement PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-2252

urce : Ressource documentaire